

Journal d' Afghanistan

Dossiers

N° 500 du 26.01.2012

Par **C.De Broeder** & **M.Lemaire**

a) Le "Journal d'Iran" est visible sur les blogs :

<http://journaldeguerre.blogs.dhnet.be/>

<http://journauxdeguerre.blogs.lalibre.be/>

b) sur le site de Eva Resis : no-war.over-blog.com

c) sur le site de Robert Bibeau : <http://www.robertbibeau.ca/palestine.html>

d) Et sur le site Palestine Solidarité : http://www.palestine-solidarite.org/Journaux_afghans.htm

NB : Si vous voulez-me contacter ou obtenir le Journal par mail une seule adresse : fa032881@skynet.be

Sommaire :

1 Brèves

1-1 IRIB : [Dix ans après, une chaîne humaine à Washington demande la fermeture de Guantanamo.](#)

1-2 IRIB : [Bush est parti, Guantánamo reste.](#)

2 Exactions & torture dans le camp de concentration de Guantanamo.

2-1 Fuites sur des simulations de noyade: un ancien de la CIA poursuivi.

2-2 IRIB : [Les Américains maltraitent les prisonniers afghans.](#)

2-2 [Trois Français dénoncent des mauvais traitements et humiliations.](#)

2-3 IRIB : [Guantanamo: La juge française demande à pouvoir enquêter aux Etats-Unis.](#)

2-4 Almanar : Guantanamo: Courrier détenus-défense contrôlé: les avocats protestent.

3 Dans la PRISON.

3-1 Détenu 4 ans à Guantanamo, Hija n'a qu'un souhait: "Punir les Américains".

3-2 GeantVert : Guantanamo : Le témoignage de Lakhdar Boumediene qui est resté prisonnier 7 ans sans procès ni inculpation

4 D'années en année.

4- 1 Dossier PCF : 10 ans de Guantanamo : « Mépris consternant des droits humains »

5 Qu'en pensent les Voisins ?

Russie

5-1 french.ruvr : Guantanamo – Le Ministère des Affaires étrangères russe : « la zone d'un vide juridique »

Ndlr : La publication des articles ou analyse ne signifie nullement que la rédaction partage toutes les analyses des auteurs mais doit être vu comme information

1 Brèves

1-1 IRIB : [Dix ans après, une chaîne humaine à Washington demande la fermeture de Guantanamo.](#)

Plusieurs centaines de manifestants ont formé une chaîne humaine mercredi à Washington, de la Maison Blanche à la Cour suprême, pour protester contre les dix années d'existence de la prison de Guantanamo, malgré les promesses de fermeture de Barack Obama. "Dix ans de trop ! Dix ans, ça suffit !", ont scandé pendant deux heures et demi les manifestants parmi lesquels 200 personnes étaient vêtues des célèbres

combinaisons oranges et encagoulés de sacs noirs, symboles du centre de détention américain situé sur l'île de Cuba.

"Nous sommes ici avec notre colère, notre énergie et même avec notre espoir pour demander à Obama et à la Cour suprême de fermer Guantanamo", a dit Frida Berrigan de l'association Témoins contre la torture, un des organisateurs de la manifestation.

IRIB-

12/01/2012

1-2 IRIB : [Bush est parti, Guantánamo reste.](#)

«C'est une des premières photos qui a circulé sur Guantanamo.

Elle servait à faire peur.

Et c'a réussi.

J'étais terrorisé quand on m'a dit que je serais envoyé là-bas», raconte Moazzam Begg, ancien détenu de la base militaire américaine de Cuba, joint par téléphone. Le 25 janvier, cela fera sept ans que M. Begg, un ressortissant britannique, a été libéré de «Gitmo», où il a été détenu, pendant deux ans.

Un de ses voisins de cellule a été le jeune canadien Omar Khadr. En novembre dernier, M. Begg a reçu une compensation du gouvernement de la Grande-Bretagne, pour le rôle que les autorités de son pays ont joué dans son arrestation et sa détention, qui n'ont jamais mené à procès. Mais l'ex-détenu n'a jamais tourné la page. Fondateur de l'organisation Cage Prisoners, le Londonien s'est lancé en croisade contre Guantanamo et les détentions arbitraires. Il est en contact avec une centaine d'anciens détenus.

«Guantanamo, c'est 10 ans de vies gâchées», grommelle-t-il. Le problème, c'est que les États-Unis - sous quelque administration que ce soit - refusent de voir Guantanamo comme une question de droits de la personne. Les gens croyaient que Guantanamo était une lubie des faucons de Bush, mais ce n'est pas le cas. Ça s'inscrit dans la tradition américaine».

IRIB

2 Exactions & torture dans le camp de concentration de Guantanamo.

2-1 Fuites sur des simulations de noyade: un ancien de la CIA poursuivi.

Un ancien agent de la CIA, qui avait confirmé que la technique de la simulation de noyade était belle et bien utilisée pour faire parler un suspect de terrorisme, a été accusé lundi aux Etats-Unis. Dans un communiqué du ministère américain de la Justice, il est accusé d'avoir divulgué des secrets aux médias. John Kiriakou, salarié de la CIA de 1990 à 2004, 47 ans, était devenu célèbre en décembre 2007, sous l'administration Bush, en accordant un entretien à la chaîne de télévision ABC, lors duquel il avait confirmé pour la première fois que la technique de la simulation de noyade avait été utilisée contre Abou Zoubaydah, détenu de Guantanamo accusé d'être membre d'Al-Qaïda.

La simulation de noyade était l'une des principales techniques d'interrogatoire autorisées par l'administration Bush à l'encontre de suspects de terrorisme après les attentats du 11 septembre 2001. Dans un communiqué du ministère de la Justice, il est en outre soupçonné d'avoir révélé à un journaliste, lors d'échanges par courriels entre juillet et août 2008, l'identité d'un autre agent secret, en le présentant comme le "chef d'équipe" de certaines opérations.

John Kiriakou, qui a été en poste au siège de la CIA et à l'étranger, est passible de 20 ans de prison s'il est reconnu coupable de toutes les charges retenues contre lui.

Après cette nouvelle accusation, David Patraeus, le directeur de l'Agence centrale de renseignements, s'inquiète dans un communiqué où il relève qu'il s'agissait de la deuxième fois en l'espace d'un an que des poursuites de ce type étaient engagées contre des fonctionnaires de la CIA.

En janvier 2011, un autre ancien de la CIA, Jeffrey Sterling, avait été arrêté pour avoir fourni en 2006 à un journaliste du New York Times des informations sur une opération secrète contre le programme nucléaire iranien.

<http://www.almanar.com.lb/french/adetails.php?fromval=1&cid=13&frid=13&eid=47169>

2-2 IRIB : [Les Américains maltraitent les prisonniers afghans.](#)

Le gouvernement afghan a rendu public, samedi 7 janvier, un rapport mentionnant des cas de tortures et de mauvais traitements, dans la prison de Bagram, près de Kaboul, un établissement tenu, conjointement, par les troupes américaines et afghanes. La publication du rapport intervient, deux jours après l'ordre donné, jeudi, par le président afghan, aux Américains, de transférer, d'ici à un mois, à son gouvernement, le contrôle de la prison de Bagram. "De nombreux cas de violations de la Constitution afghane, d'autres lois du pays et des Conventions, en vigueur, sur les droits de l'Homme", ont été relevés", avait justifié M. Karzaï, dans un communiqué, après s'être entretenu avec Gul Rahman Qazi, le Président de la Commission de surveillance de la Constitution. "L'existence de prisons dirigées par des étrangers, en Afghanistan, n'est absolument pas permise par notre Constitution", a expliqué ce dernier. "Au cours de notre visite de la prison, certains des prisonniers se sont plaints d'avoir été torturés", a déclaré M. Qazi, qui s'est rendu à Bagram, sur ordre du Président afghan, Hamid Karzaï. M. Qazi a, également, mentionné des prisonniers "privés de nourriture", des maintiens en détention, malgré un acquittement ou au-delà de la durée de la peine. "Des prisonniers se sont aussi plaints d'avoir été déshabillés, pour être fouillés", a-t-il dit, sans autres précisions.

08/01/2012

IRIB

2-2 [Trois Français dénoncent des mauvais traitements et humiliations.](#)

La juge d'instruction française Sophie Clément, dans sa demande d'enquête adressée aux autorités américaines sur d'éventuels actes de torture commis sur trois Français à Guantanamo, retranscrit les accusations de mauvais traitements et humiliations des trois hommes. Saisie de plaintes de ces trois ex-détenus revenus en France en 2004 et 2005, la juge cherche à vérifier ces déclarations, déjà partiellement relatées dans les médias, et à identifier d'éventuels responsables.

IRIB

2-3 **IRIB** : [Guantanamo: La juge française demande à pouvoir enquêter aux Etats-Unis.](#)

Une juge d'instruction française, saisie de plaintes d'anciens détenus français de Guantanamo, a demandé aux autorités américaines de pouvoir se rendre sur place et de faire procéder à des actes d'enquête.

Dans sa commission rogatoire internationale du 2 janvier, la juge Sophie Clément, qui enquête sur des accusations de torture et d'actes de barbarie lancées par trois ex-détenus français, demande à pouvoir procéder à toutes constatations matérielles utiles sur la base américaine de la baie de Guantanamo. La juge demande aux autorités américaines de nous permettre de prendre connaissance et prendre copie de tous les documents détenus concernant Mourad Benchellali, Nizar Sassi et Khaled Ben Mustapha, les trois plaignants français.

10 janvier 2012.

17/01/2012 IRIB

2-4 Almanar : Guantanamo: Courrier détenus-défense contrôlé: les avocats protestent.

Le responsable des avocats de Guantanamo a appelé jeudi tous les défenseurs exerçant dans la prison américaine à protester contre une récente décision du commandant de la base d'inspecter systématiquement le courrier échangé entre les détenus et leurs conseils.

Cette décision "ne vous permet pas de protéger convenablement les relations privilégiées entre avocats et clients", a écrit le colonel Jeffrey Colwell, chef des avocats de la défense des tribunaux militaires d'exception.

Elle "vous contraint à révéler illégalement des informations liées à la représentation d'un client en violation avec le code déontologique professionnel", a-t-il estimé dans un courriel à tous les avocats.

Ces protestations des avocats surviennent après qu'un nouveau règlement en ce sens ait été mis en application fin Décembre 2011 par une équipe du ministère de la Défense ainsi que des agents du renseignement et des forces de l'ordre qui avancent des raisons de "sécurité".

Selon le commandant de la base, le contre-amiral David Woods, auteur de cette décision, l'objectif serait de vérifier si les courriers contiennent des informations de "contrebande" qui pourraient avoir pour conséquence de "nuire de manière immédiate et substantielle à la sécurité nationale, de causer des actes imminents de violence (...) ou de présenter une menace pour le centre de détention ou le personnel gouvernemental".

Le colonel Colwell a exhorté les avocats à refuser de signer un document autorisant le commandant à faire contrôler leur courrier avec leurs clients.

"Une fois encore, les agissements du gouvernement montrent exactement pourquoi ces dossiers doivent

être transmis devant un tribunal fédéral où le règlement est clair, juste et efficace", a commenté Zachary Katnelson, de l'organisation de défense des droits civils (ACLU).

<http://www.almanar.com.lb/french/adetails.php?fromval=1&cid=13&frid=13&eid=45626>

3 Dans la PRISON.

3-1 Détenu 4 ans à Guantanamo, Hija n'a qu'un souhait: "Punir les Américains".

Cinq années après son retour de la prison américaine de Guantanamo, où il fut enfermé pendant près de quatre ans, Hija Shahaza, 45 ans, n'en démord pas: il veut "prendre sa revanche" et "punir les Américains", ces "ennemis de l'Afghanistan".

Ancien "moudjahid (combattant) ordinaire", selon ses dires, du Hezb-i-Islami, un groupe de combattants afghan distinct des résistants, sa vie bascule une nuit de 2002, quand des soldats "font irruption" dans sa maison.

Il passera cinq mois à la prison de Bagram, près de Kaboul. Avant d'être transféré à base navale américaine de Guantanamo à Cuba, où les Américains ont ouvert en janvier 2002 une prison pour y enfermer, au mépris de toute convention internationale, des soi-disant « terroristes ».

Dix ans après, quelque 171 hommes y sont encore détenus, dont une vingtaine d'Afghans, selon Kaboul. A son arrivée à Guantanamo, Hija Shahaza est enregistré sous le nom de "Mollah Khairullah", comme, d'après lui, six ou sept autres détenus. "Pourtant (le vrai) Mollah Khairullah était (lui aussi) à Guantanamo. Et il n'a jamais nié son identité", observe-t-il, dénonçant "un complot", puisque "80% des prisonniers dits résistants ne l'étaient pas".

Enfermé dans un container divisé en quatre chambres, chacune d'une dimension de deux mètres sur deux, toilettes incluses, il doit partager son quotidien avec un autre détenu, faire ses besoins devant ce dernier, et inversement. Se déshabiller devant ses geôliers. Se faire raser cheveux et barbe.

"Je suis surpris de n'être pas mort d'avoir fait cela, que mon cœur, de honte, n'ait pas cessé de battre.

Comment ai-je pu devenir un Pachtoune aussi faible ?", se demande-t-il, en référence à son ethnie, également celle d'origine des résistants. Ses interrogatoires tournent autour des résistants et d'Oussama Ben Laden. Sans qu'il ne puisse jamais répondre quoi que ce soit.

Après plusieurs années à ce régime, et un passage devant un tribunal, le "prisonnier 952" est appelé. "Ils m'ont dit : +Félicitations, tu es libre+."

Quinze jours plus tard, un avion le ramène à Kaboul. Une lettre lui est remise, attestant de son innocence.

"Mais j'en fais quoi de cette lettre, après quatre ans de prison ?", s'interroge-t-il. Et d'embrayer: "Les infidèles ne seront jamais des amis de l'Islam. (...) Si un jour je le peux, je prendrai ma revanche et je punirai les Américains".

"Guantanamo a été un facteur important de l'expansion de la violence et de la rébellion contre les Etats-Unis en Afghanistan et au Pakistan. Les histoires horribles liées à ce lieu hanteront la mémoire collective pendant des dizaines d'années encore", observe Waheed Mujda, analyste politique afghan et ancien fonctionnaire sous le régime des résistants (1996-2001).

"Beaucoup des gens qui n'étaient pas des résistants y ont été emprisonnés. J'en connais même certains qui ont rejoint les résistants après avoir été libéré", note-t-il.

<http://www.almanar.com.lb/french/adetails.php?eid=45116&frid=20&cid=20&fromval=1&seccatid=25>

3-2 GeantVert : Guantanamo : Le témoignage de Lakhdar Boumediene qui est resté prisonnier 7 ans sans procès ni inculpation

Le triste (ou scandaleux, c'est selon) [anniversaire des 10 ans](#) de la prison américaine de Guantanamo nous donne l'occasion de diffuser le témoignage poignant de certains prisonniers revenus de cet enfer et qui tentent de retrouver une vie normale.

Voici celui de Lakhdar Boumediene, resté enfermé sept années à Guantanamo, et qui a survécu à l'isolement, aux séances de torture et aux grèves de la faim.

Mon cauchemar à Guantanamo

Obama, prix Nobel de la paix ???

par Lakhdar Boumediene, sur [Europalestine](#),

le 9 janvier 2012

"Ce mercredi 10 janvier, il y aura dix ans qu'a été ouvert le camp américain de détention dans la baie de Guantanamo. Durant sept de ces dix années, j'y ai été détenu sans chef d'accusation ni explication. Pendant tout ce temps, mes filles ont grandi sans moi. Elles marchaient à peine quand on m'a jeté en prison et jamais elles n'ont eu la permission de me rendre visite ni de me parler au téléphone. La plupart de leurs lettres étaient retournées avec la mention « Ne peut être remis au destinataire », et les rares missives que j'ai reçues avaient été si radicalement et brutalement censurées que leurs messages d'amour et de soutien en étaient volatilisés.

Certains hommes politiques américains affirment que les détenus de Guantanamo sont des terroristes, mais jamais je n'ai été un terroriste. Si j'avais été présenté à un tribunal lors de mon arrestation, les vies de mes enfants n'auraient pas été dévastées, ni ma famille précipitée dans la pauvreté. Ce n'est qu'après que la Cour Suprême des Etats-Unis (ci-dessous) a enjoint au gouvernement de justifier ses actes devant un juge fédéral que j'ai enfin eu la possibilité de réhabiliter mon nom et de rejoindre mes proches.

J'ai quitté l'Algérie en 1990 pour travailler à l'étranger. En 1997, ma famille et moi avons déménagé vers la Bosnie et l'Herzégovine à la demande de mon employeur, le Croissant Rouge des Emirats Arabes Unis. J'ai assuré au bureau de Sarajevo les fonctions de directeur de l'aide humanitaire pour des enfants qui avaient perdu leurs parents dans les violences des conflits balkaniques. En 1998, j'ai pris la nationalité bosniaque. Nous vivions bien, mais tout a changé après le 11 septembre 2011.

Lorsque je suis arrivé à mon travail le matin du 19 octobre 2001, un agent de sécurité m'attendait. Il m'a demandé de l'accompagner pour un interrogatoire. Ce que j'ai fait, de mon plein gré – pour apprendre ensuite que je ne pouvais pas retourner chez moi. Les Etats-Unis avaient demandé aux autorités locales de m'arrêter en même temps que cinq autres hommes.

Selon des informations de l'époque, les USA supposaient que je complotais pour faire sauter leur ambassade à Sarajevo. Je n'ai jamais – pas une seule seconde – envisagé cela.

Le fait que les Etats-Unis avaient commis une erreur était manifeste dès le début. La Cour Suprême de Bosnie a enquêté sur l'accusation américaine, établi qu'aucune preuve contre moi n'existait et ordonné ma relaxe. Au lieu de quoi, au moment même de mon élargissement des agents américains se sont emparés de moi et des cinq autres. Nous avons été ligotés comme des animaux et expédiés par avion à Guantanamo, base américaine sur l'île de Cuba. J'y suis arrivé le 20 janvier 2002.

Je gardais confiance en la justice américaine. Je croyais que mes ravisseurs se rendraient rapidement compte de leur erreur et me libéreraient. Mais, quand je n'ai pas fourni aux interrogateurs les réponses qu'ils voulaient – et comment l'aurais-je pu, puisque je n'avais rien commis de mal ? – ils sont devenus de plus en plus brutaux. On m'a tenu éveillé pendant plusieurs jours d'affilée, j'ai été forcé à rester durant des heures dans des positions douloureuses. Ce sont des choses dont je ne veux pas faire le récit, je ne demande qu'à oublier.

J'ai observé pendant deux ans une grève de la faim, parce que personne ne voulait me dire pourquoi j'étais incarcéré. Deux fois par jour, mes geôliers enfonçaient un tube par mes narines, le long de ma gorge et jusqu'à mon estomac, de sorte qu'ils pouvaient y verser de la nourriture. C'était atroce, mais j'étais innocent et j'ai donc poursuivi ma démarche protestataire.

En 2008, ma demande d'un procès légal et équitable a suivi son chemin jusqu'à la Cour Suprême américaine. Dans un Arrêt qui porte mon nom, la Cour a déclaré que « les lois et la Constitution doivent persister et rester en vigueur dans les périodes extraordinaires ». Elle décidait que des prisonniers tels que moi, quelles que fussent la gravité des accusations, ont droit à comparaître devant un tribunal. La Cour Suprême reconnaissait une vérité fondamentale, à savoir que le gouvernement commettait des erreurs. Et elle déclarait que, dès lors que « les conséquences de l'erreur peuvent être la détention de personnes pour toute la durée d'hostilités qui sont susceptibles de persister sur une génération ou plus, il y a là un risque trop important pour être ignoré ».

Cinq mois plus tard, le juge Richard J. Leon, du tribunal fédéral du district de Washington, a réexaminé tous les motifs présentés pour justifier mon emprisonnement, y compris des informations secrètes dont je n'ai jamais eu connaissance. Le gouvernement a retiré sa plainte relative à un complot d'attentat à la bombe contre une ambassade, juste avant que le juge puisse l'examiner. Après les auditions, il a ordonné au gouvernement de me libérer en même temps que quatre des hommes qui avaient aussi été arrêtés en Bosnie.

Jamais je n'oublierai le moment où, ces quatre hommes et moi, assis dans une pièce sordide de Guantanamo, écoutions le son d'une voix confuse tandis que le juge Leon faisait lecture de son arrêt dans un tribunal de Washington. Il implorait le gouvernement de ne pas faire appel de sa décision, parce que « sept années d'attente pour que notre système judiciaire leur fournisse une réponse à une question si importante, est, selon moi, excessif ». J'ai été libéré, enfin, le 15 mai 2009.

Aujourd'hui, j'habite en Provence avec ma femme et mes enfants. La France nous a accordé l'asile et permis un nouveau départ. J'ai fait l'expérience du plaisir de me refamiliariser avec mes filles et, en août 2010, j'ai eu la joie d'accueillir un fils, Yousef. J'apprends à conduire, je suis une formation professionnelle et je reconstruis ma vie. J'ai espoir de recommencer à travailler au service des autres, mais jusqu'ici le fait d'avoir passé sept ans et demi comme prisonnier de Guantanamo a eu pour conséquence que seuls quelques organismes de défense des droits de l'homme ont sérieusement envisagé de m'embaucher. Je n'aime pas penser à Guantanamo. Les souvenirs en sont chargés de souffrance. Mais je fais part de mon histoire parce que 171 hommes sont encore là-bas. Parmi eux, il y a Belkacem Bensayah, qui a été arrêté en Bosnie et expédié à Guantanamo en même temps que moi.

Environ 90 prisonniers ont été disculpés et devraient être transférés hors de Guantanamo. Certains d'entre eux sont originaires de pays tels que la Syrie ou la Chine – où ils seraient soumis à la torture s'ils y retournaient – ou encore du Yémen, pays tenu pour instable par les USA. De sorte qu'ils restent en captivité, sans aucune issue en vue – non pas parce qu'ils auraient attaqué les Etats-Unis, mais parce que les stigmates de Guantanamo signifient qu'ils n'ont nulle part où aller, et que l'Amérique ne donnera pas asile à un seul d'entre eux.

On m'a dit que mon cas traité par la Cour Suprême est maintenant au programme des Facultés de Droit. Il se peut que cela me soit un jour une satisfaction, mais aussi longtemps que Guantanamo reste ouvert, et que des innocents y demeurent, mes pensées iront vers ceux qu'on a laissés en arrière, en ce lieu de souffrance et d'injustice."

Lakhdar Boumediene a été le principal plaignant dans le procès Boumediene contre Bush. Il a été détenu dans la prison militaire de la Baie de Guantanamo de 2002 à 2009.

11 janvier, 2012

by GeantVert

http://www.reopen911.info/News/2012/01/11/guantanamo-le-temoignage-de-lakhdar-boumediene-reste-prisonnier-7-ans-sans-proces-ni-inculpation/?utm_source=feedburner&utm_medium=feed&utm_campaign=Feed%3A+Reopen911-News+%28ReOpen911+-+News%29

Traduit de l'anglais par Anne-Marie PERRIN pour CAPJPO-EuroPalestine, à partir d'un texte anglais, traduit de l'arabe, par Felice BEZRI et [disponible sur le site du New York Times](#)

4 D'années en année.

4- 1 Dossier PCF : 10 ans de Guantanamo : « Mépris consternant des droits humains »

Le 11 janvier 2002, les premiers détenus de l'après-11 septembre ont été transférés sur la base navale de Guantanamo (enclave américaine illégale sur le territoire cubain). Des centaines de personnes y ont été détenues dans des conditions inhumaines au cours des dix années écoulées. 171 y sont toujours enfermées. Le PCF juge choquante la persistance d'une telle situation de non-droit.

Détention arbitraire et secrète, actes de torture et mauvais traitements sont infligés depuis 10 ans aux prisonniers de Guantanamo, mais aussi d'Abou Graib en Irak, de Bagram en Afghanistan et d'autres prisons secrètes, véritables zones de non-droit contrôlées et régies par les États-Unis, en complicité avec certains de leurs alliés, y compris européens. Il s'agit d'une négation profonde des droits humains les plus fondamentaux.

Les responsables politiques américains de ces violations des droits humains devraient comparaître devant la justice et répondre de leurs actes, jusqu'au plus haut niveau puisque l'implication de George W. Bush et de Dick Cheney, entre autres, est avérée.

Malgré les dires de l'administration Bush, il ne s'est jamais agi de bavures ou d'excès: ces atteintes

choquantes aux droits humains sont le fait d'une législation d'exception adoptée et mise en œuvre par le gouvernement des États-Unis. Sous couvert de lutte contre le terrorisme, certaines de ces dispositions illégales ont été prolongées sine die et sont toujours en vigueur. En effet, aujourd'hui encore, les prisonniers de Guantanamo sont privés de leurs droits: sans inculpation ni jugement, ils sont détenus pour une durée indéterminée, dans des conditions dégradantes. Ils n'ont pas d'autres perspectives que celles d'un procès inique devant une juridiction militaire, et certains d'entre eux encourent la peine de mort.

Le Président des États-Unis, Barak Obama, endosse aujourd'hui ce mépris consternant des droits humains. Il s'était engagé à fermer Guantanamo au plus tard un an après son élection. Il avait reconnu le caractère inacceptable de la législation d'exception instaurée par G. W. Bush mais il s'est refusé à en tirer les conséquences judiciaires qui auraient dû s'imposer. Il continue comme son prédécesseur.

Devant les pratiques honteuses qui perdurent à Guantanamo et ce déni de justice persistant on peut se poser la question : un pays qui met en œuvre de telles pratiques, de façon prolongée et systématique, peut-il être qualifié d'État de droit?

Parti communiste français,

5 Qu'en pensent les Voisins ?

Russie

5-1 french.ruvr : Guantanamo – Le Ministère des Affaires étrangères russe : « la zone d'un vide juridique »

La prison américaine sur la base de Guantanamo à Cuba contient toujours 171 prisonniers.

Ces gens-là se trouvent dans «le vide juridique» et ils ignorent complètement leur destin ultérieur.

Le Ministère des Affaires étrangères russe trouve une telle situation sans précédent dans l'histoire contemporaine, est-il dit dans la déclaration du MAE sur son site web.

La prison à Guantanamo est apparue le 11 janvier 2002 - d'abord, comme un camp de détention provisoire. C'est alors que les premiers 20 détenus pris au cours de la guerre globale contre le terrorisme, annoncée par les États-Unis, ont été placés là. Au cours des 10 dernières années, le camp s'est transformé en une vraie institution pénitentiaire. Environ 800 personnes de 23 pays âgés de 25 à 62 ans, sont passés par là. Formellement à Guantanamo se trouvent les gens soupçonnés des liens avec les organisations terroristes – "Al - Qaïda", "le Taliban" et d'autres. Sergei Maksimov, l'expert dans le domaine du droit international, commente ainsi cette situation:

«La prison à Guantanamo est un phénomène extraordinaire dans la vie moderne. C'est un camp qui était créé pour les personnes accusées par les autorités des États-Unis de divers crimes. De plus, il se trouve sur le territoire d'un autre État, c'est le territoire cubain. Et la situation, lorsqu'il y a des prisons ex-territoriales, des lieux où des gens sont détenus sans que l'accusation contre eux soit présentée est un malentendu du point de vue de la pratique internationale moderne».

Les défenseurs des droits de l'homme donnent depuis longtemps un signal d'alarme au sujet de la prison. Leur principal argument est celui-ci: son existence contredit les normes du droit international. Plusieurs prisonniers se trouvent là sans présentation des accusations officielles, et leur traitement n'entre aucunement dans le cadre des règles d'une société civilisée.

Les Américains eux-mêmes ont reconnu que l'on appliquait aux prisonniers les méthodes interdites de l'enquête. On sait aussi que trois personnes soupçonnées du terrorisme ont subi les tortures en forme de l'imitation d'une noyade. Déjà du temps du président George Bush-junior, 537 prisonniers étaient libérés. Et Barak Obama, lui, après l'entrée en fonction, a ordonné de fermer la prison au cours d'une année – vers janvier 2010. Le congrès a bloqué cette décision, et le président et n'avait pas assez de courage pour profiter de son droit de veto. Il était supposé qu'une partie des prisonniers seraient jugés, d'autres – extradés. Au total, seulement 6 personnes étaient officiellement condamnées, 8 sont mortes, d'autres n'ont toujours pas été accusées. Une telle situation est sans précédent, trouve le Ministère des Affaires étrangères russe. Cela témoigne des violations les plus grossières du droit international par les États-Unis.

Le MAE a également commenté la situation avec l'adoption aux États-Unis des nouvelles lois antiterroristes. Elles contribuent au renforcement de l'application ex-territoriale de la législation américaine - pénale et antiterroriste - en ce qui concerne les citoyens des tiers-pays. Washington viole

ses obligations suivant le Pacte International sur les droits civils et politiques de 1966. Ce document interdit la privation illégale de la liberté et le mauvais traitement des prisonniers. Il contient aussi la position sur la nécessité de la garantie d'une justice équitable. Il paraît qu'à Washington, on se croit au-dessus des obligations internationales et, en fait, on légalise ainsi les prisons, semblables à celle de Guantanamo. Le président Obama, en signant les nouvelles lois, se contredit, laissant les services secrets agir à leur gré.

16 Janvier 2012

french.ruvr.ru

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

- " Déclaration Universelle des Droits de l'Homme - Article 19